

## **Formation à la sécurité à bord Des navires à passagers**

### REGLEMENTATION :

- Convention STCW 95 section A-V/2 (navires rouliers à passagers) et section A-V/3 (navires à passagers autres que les navires rouliers à passagers) et tableau A-V/2 du code

### NOMBRE DE STAGIAIRES :

- MINIMUM 8
- MAXIMUM 16

DUREE DU STAGE : 2,5 jours

### HORAIRES :

- Théorie et exercices pratiques les 2 premiers jours de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30
- Exercices pratiques le 3<sup>ème</sup> jour de 08h00 à 12h00

### PROGRAMME:

- Formation à l'encadrement des passagers
- Limites d'exploitation des navires
- Procédures d'ouverture, de fermeture et de verrouillage des ouvertures de coque (\*)
- Législation, recueil de règles et accords concernant les navires rouliers à passagers (\*)
- Normes de stabilité et de contraintes limites (\*)
- Manuels et calculateurs de chargement et saisissage de la cargaison (\*)
- Zone de marchandises dangereuses (\*)
- Communication avec les passagers
- Démonstration de l'utilisation des engins de sauvetage individuels aux passagers
- Sécurité à l'embarquement et au débarquement des passagers
- Gestion des situations de crise et de comportement humain

(\*) navires rouliers à passagers uniquement